



**UNION DES SYNDICATS D'AMENAGEMENT
ET DE GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES**

Service technique

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA GESTION
DU BASSIN VERSANT DE L'OISE AMONT**

Renaturation du ru de Lerzy dans la traversée de Sorbais

Commune de **SORBAIS**

Compte-rendu de la réunion de chantier n°5 16 juin 2015

• Lieu :	Salle communale à 14h30
-----------------	-------------------------

• Maître d'ouvrage :	• Maître d'œuvre :	• Entreprise :
Syndicat intercommunal pour la gestion du bassin versant de l'Oise amont (SIABOA)	Union des Syndicats d'Aménagement et de Gestion des Milieux Aquatiques <i>(mise à disposition du Syndicat)</i>	Mascitti Nino SA

• Nom, Prénom :	• Organisme :	Présent	Absent	Excusé
PREDHOMME Raymond	Président du syndicat (SIABOA)	✓		
GRAVET Didier	Maire de Sorbais	✓		
COMBA Bernard	Délégué syndicat – commune de Sorbais	✓		
CANUT Régis	Adjoint - commune de Sorbais	✓		
GOHIER Jean Michel	Délégué syndicat – commune de Sorbais	✓		
FAUVEL Maxime	Union des syndicats d'aménagement et de gestion des milieux aquatiques	✓		
DUDIN José	Technicien du syndicat (SIABOA)	✓		
MASCITTI Dominique	Entreprise Mascitti Nino	✓		
MENVIELLE Erwan	Agence de l'Eau Seine-Normandie			✓
HOUDAYER Olivier	Entente Oise-Aisne			✓

Les travaux de renaturation sur le ru du Lerzy à Sorbais ont été confiés, après appel d'offres, à l'entreprise **Mascitti Nino SA** – (siège : Villers Cotterêts / 02)

● AVANCEMENT DES TRAVAUX :

- Les travaux de mise en place des banquettes et de talutage sont terminés sur le secteur aval. Le nouveau profil sinueux a été respecté. Toutes les emprises ont été ensemencées. L'ensemencement commence à apparaître sur la partie amont.
- Les niveaux des hauts de berges ont été égalisés et les emprises nivelées, ensemencées et remises en état.
- Des petites rigoles empierrées ont été mise en place sous tous les exutoires de réseau.



Secteur aval : profil vu de la salle



Secteur aval : profil vu du pont

- Suite au souhait du propriétaire riverain de conserver sa haie actuelle, un petit soutènement a été réalisé en tunage chêne pour permettre son entretien.



Secteur amont en cours de végétalisation.



Tunage sous la haie.

● REMARQUES, OBSERVATIONS ET TRAVAUX RESTANTS :

- Il est demandé à l'entreprise de couper un frêne restant sur la berge aménagée. Il sera remplacé par les futures plantations d'arbustes.
- Travaux prévisionnels de la semaine :
 - Plantation des 750 mottes d'hélophytes sur les banquettes
- Liste des plants validés ce jour :

– <i>Caltha palustris</i> - populage des marais 10%	– <i>Iris pseudacorus</i> - iris des marais 15%
– <i>Carex acuta</i> - laïche aiguë 3%	– <i>Glyceria maxima</i> - grande glycérie 5%
– <i>Carex acutiformis</i> - laïche des marais 4%	– <i>Phalaris arundinacea</i> – baldingère faux-roseau 7%
– <i>Sparganium erectum</i> – rubanier dressé 5%	– <i>Lythrum salicaria</i> – salicaire 12%

- *Carex riparia* - laîche des rives 4%
- *Mentha aquatica* – menthe aquatique 10%
- *Myosotis palustris* – myosotis des marais 5%
- *Juncus effusus* – jonc épars 5%
- *Botanum umbellatus* – jonc fleuri 10%
- *Lysimachia vulgaris* – Lysimaque vulgaire 5%

- La méthodologie d’implantation a été vue ce jour :
 - Par massif de 5 mottes/m² sur les banquettes larges (intrados)
 - En quinconce environ tous les 50 cm sur les banquettes rétrécies (extrados)
- Il est demandé à l’entreprise de bien mélanger les plants et d’arroser les banquettes et les berges.
- Les travaux sont terminés pour cette saison. Un ordre de service d’arrêt sera émis à l’entreprise jusqu’à l’automne en attendant la mise en place des plantations d’arbustes.
- Pour faciliter les relations entre les différents partenaires associés dans le suivi des travaux de restauration, veuillez trouver ci-dessous les coordonnées de ces derniers :

M. MASCITTI Dominique – entreprise Mascitti Nino SA 06.12.43.28.43
 M. FAUVEL Maxime – Union des syndicats 03.23.20.36.74
 M. DUDIN José – Syndicat de l’Oise amont 03.23.97.90.24
 Mairie de Sorbais 03.23.97.92.50
 M. FERREZ Pascal – UD Vervins (pferrez@cg02.fr) 03.23.91.32.60

- Sans aucune observation et remarque, dans un délai de 8 jours, les informations de ce compte-rendu sont jugées acceptées

• **LIEU ET DATE DE LA PROCHAINE RÉUNION :**

- Il n’est pas prévu de prochaine réunion

Le service technique,

